

Recommandation 10. Sécurité nationale ou protectionnisme technologique?

Il est probable que la confusion entre « sécurité économique » et « sécurité nationale » risque de causer de plus en plus de frictions. Il faut avoir des définitions plus nettes et plus étroites pour délimiter les intérêts en matière de sécurité des partenaires du Canada en technologie. Les politiques nationales du Canada sur la technologie devraient réduire les éléments qui nuisent au commerce et à l'investissement, mais elles ne doivent le faire que dans la mesure où les autres pays, les États-Unis notamment, font de même.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada entretient avec les États-Unis des relations spéciales en R-D de défense. Par le passé, ces relations fructueuses, avec protocoles d'entente, accords et échanges de lettres, ont donné au Canada un accès à la technologie américaine que n'avaient pas les autres alliés des États-Unis. Il faut faire fond sur ces succès en R-D et en production, sous le signe de la coopération, pour progresser dans des domaines d'avenir sur les plans économique et commercial.

Recommandation 11. Surveillance des accords bilatéraux par l'OMC

Le Canada a tout intérêt à veiller à faire reculer les pratiques discriminatoires des autres pays dans les marchés publics. Il doit aussi insister pour que l'OMC surveille tous les accords bilatéraux sur les marchés publics pour s'assurer que ces accords, souvent négociés sous la menace de sanctions unilatérales, ne favorisent pas les produits d'un pays donné.

Bien qu'il n'en soit pas directement question dans la présente étude, le contrôle de l'OMC devrait également être élargi pour s'étendre à d'autres changements, peut-être discriminatoires, provoqués par les gouvernements dans les achats du secteur privé — par exemple l'accord bilatéral entre le Japon et les États-Unis sur les semi-conducteurs, à la fin des années 80, qui a joué un rôle central dans l'accroissement des achats japonais de semi-conducteurs produits aux États-Unis.